

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 3 novembre, a examiné un avant-projet de loi du pays, arrêté un projet de délibération du Congrès, et adopté trois délibérations du gouvernement ainsi que 15 arrêtés. Il a également examiné 23 dossiers d'étrangers et émis un avis sur un projet de décision.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuïenon, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses modifications du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Modernisation du code des douanes ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses modifications du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Modernisation du code des douanes ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour deux affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du Comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 millions de francs de subventions à diverses structures de la filière équine : la Fédération des courses hippiques de Nouvelle-Calédonie, l'UPRA-Equine, le Conseil du cheval et le Comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué quatre produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Cette décision fait suite à un avis favorable du Comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » (CCPPUAJ).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué neuf substances actives et 28 produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Cette décision est conforme à l'avis du CCPPUAJ.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les modalités d'obtention du certificat individuel Certiphyto-NC 3. Cette qualification permet l'acquisition et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole, ainsi que la possibilité d'importation de ces produits à des fins d'utilisation propre (revente interdite), pour les utilisateurs justifiant d'un statut de professionnel. Elle a été mise en place par la loi du pays n° 2017-3 du 7 février 2017 qui prévoyait un délai de cinq ans, à compter du 16 février 2017, pour la mise en conformité des utilisateurs. Ce délai arrivera prochainement à échéance alors qu'un certain nombre de professionnels n'est pas encore formé. Dans ce cadre, les modalités d'obtention de cette qualification sont modifiées afin de permettre aux professionnels de passer l'examen en candidat libre, sans effectuer la formation préalable de trois jours. Néanmoins, tout échec entraînera l'obligation de suivre les trois jours de formation pour accéder une nouvelle fois à l'examen.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la signature de deux contrats de prêts par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le financement de machines de sûreté pour le tri des bagages et de travaux de modification du convoyeur. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements de la CCI qui prévoyait 5 500 millions de francs de dépenses entre 2020 et 2024. En raison de la crise sanitaire, il a été revu à la baisse (2 200 millions de francs) et recentré sur les investissements de mise en conformité et de maintien des conditions d'exploitation ou de développement de l'aéroport. L'achat de machines de sûreté pour le tri des bagages et les travaux de modification du

convoyeur font partie des projets maintenus. Ces investissements nécessitent un recours à l'emprunt avec deux prêts : l'un de 205 millions de francs pour l'acquisition du matériel et le second de 110 millions de francs pour son installation.

Au visa de Gilbert Tyuienon et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert en gestion de deux parcelles de terrain au profit du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit des lots n° 142 (12,8 ares) et n° 143 (6,6 ares), situés à l'Île Nou. Ces emprises foncières seront rattachées au lot n° 132 de la même section qui a déjà été transféré au port autonome en juin 2018.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2021 de l'Académie des langues kanak (ALK). Elle est arrêtée à la somme de 1,58 million de francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, à - 674 000 francs en recettes et 70 000 francs en dépenses. Le budget global 2021 de l'ALK est arrêté à la somme de 146,26 millions de francs, dont 137,47 millions en section de fonctionnement et, pour la section d'investissement, à 4,29 millions en dépenses et 8,79 millions en recettes.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs de vente par l'Académie des langues kanak de deux ouvrages. Il s'agit de *Nos ailes ont des racines*, au prix de 1 600 francs et de *Poésie* à 1 700 francs. Des remises aux professionnels de la distribution sont autorisées jusqu'à - 50 %.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis huit entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 56 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 26 entreprises et employeurs de personnel de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 12 entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises qui justifient

de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse importante du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Ronan Labbé en qualité de directeur adjoint de la direction du Budget et des affaires financières.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 13 avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il également a accordé sept autorisations de travail et en a renouvelé deux.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décision fixant pour chacun des partis et groupements politiques le nombre et la durée des modules qui seront diffusés pendant les dix jours précédant le jour de la consultation.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.